



BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

Etude - Formation - Conseil

ETUDE DE SOL pour ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<u>Maître d'ouvrage</u>	Kevin VITRAC
<u>Commune</u>	11320 MONTMAUR
<u>Adresse</u>	LA BORYE
<u>Parcelle</u>	Section ZK, N° 170

Rapport d'étude n°E1090719

Date : 28 octobre 2019

Rédacteur : Yves REMY

AUDE - CC

RECUE

17 DEC. 2019



CEH Assainissement – Étude de sol ANC. Conception d'assainissement.

7 Rue Pontus de la Gardie – 11600 VILLARZEL CABARDES – 06 33 88 55 65 – 04 68 77 18 83 – ceh11@orange.fr

APE 7112B – SIRET 510 709 660 00029

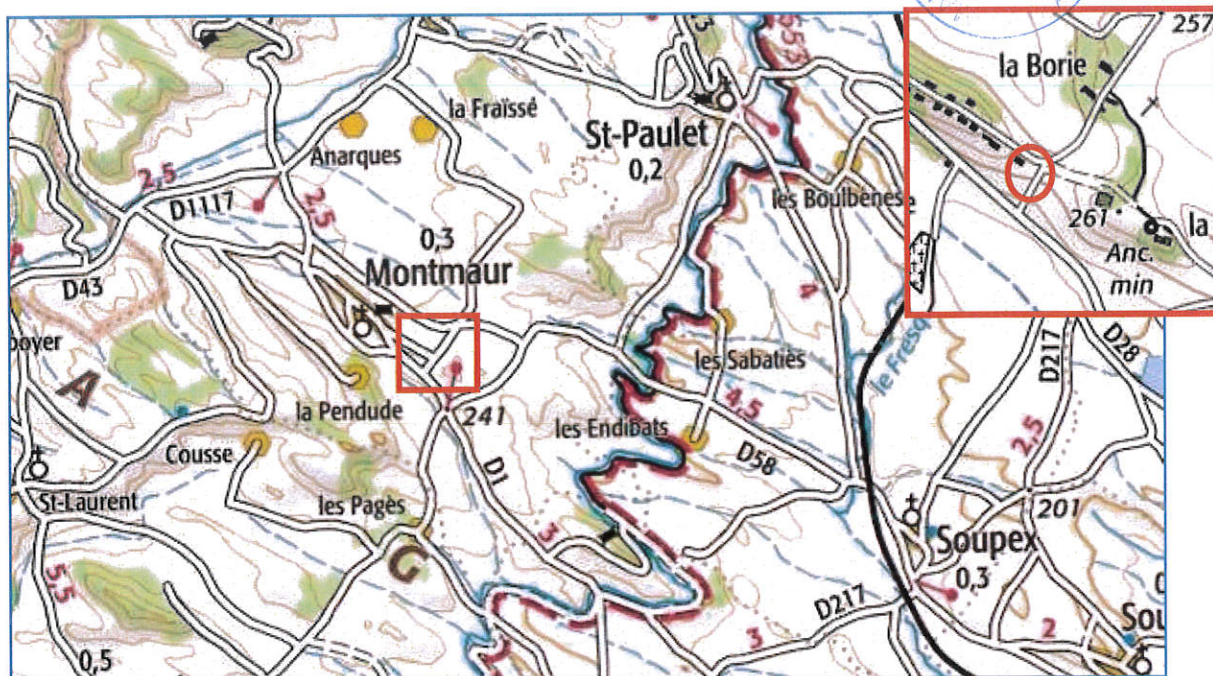
Site www.conseilenergiehabitat.com

† SOMMAIRE †

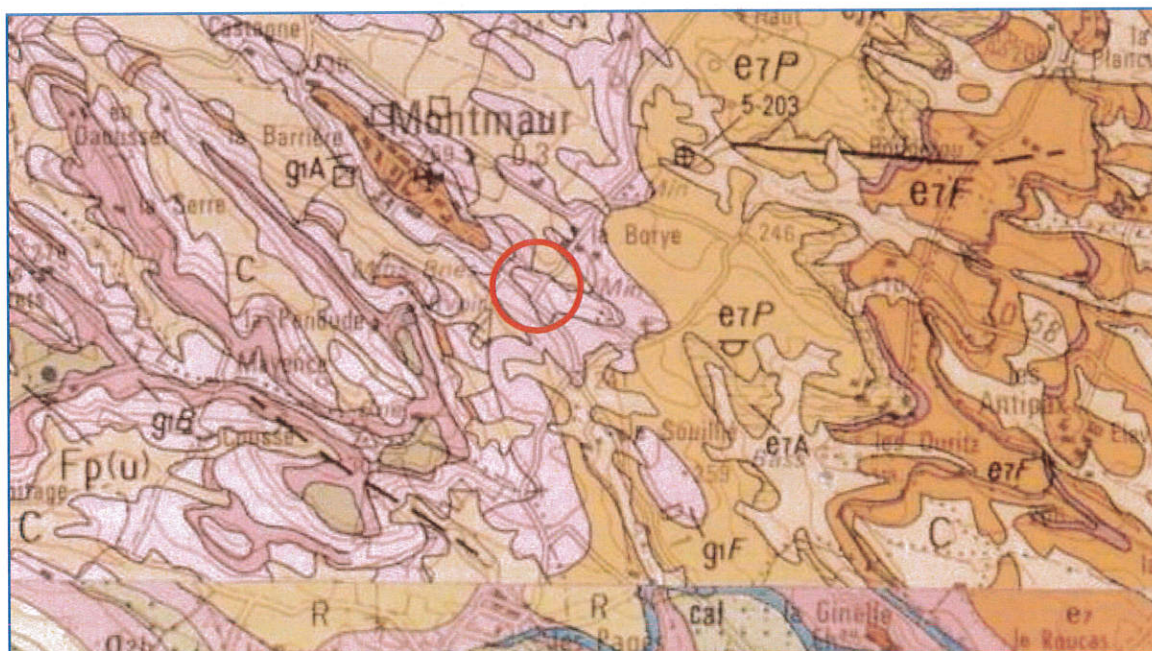
€ PLANS DE SITUATION	2
➤ CARTE GEOLOGIQUE	2
€ DONNÉES EAUX.....	3
€ PLAN CADASTRALE.....	4
➤ PLAN DE MASSE.....	4
€ TESTS DE PERMEABILITE – PEDOLOGIE	5/6
€ COMMENTAIRES :	
➤ Objet de l'étude	7
➤ Caractéristiques générales de la parcelle	7
➤ Aspect pédologique	7
€ FILIERE PROPOSEE	8
€ IMPLANTATION FILIERE agréée	9
€ SCHEMA DE PRINCIPE	10/11
€ CONDITIONS générales de mise en œuvre	12
€ RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN	13
€ LISTE DES TRAITEMENTS AGRÉÉS	14/15
€ RECAPITULATIF DE L'ETUDE.....	16

PLAN DE SITUATION

± Echelle de départ : 1 : 50000

**CARTE GEOLOGIQUE**

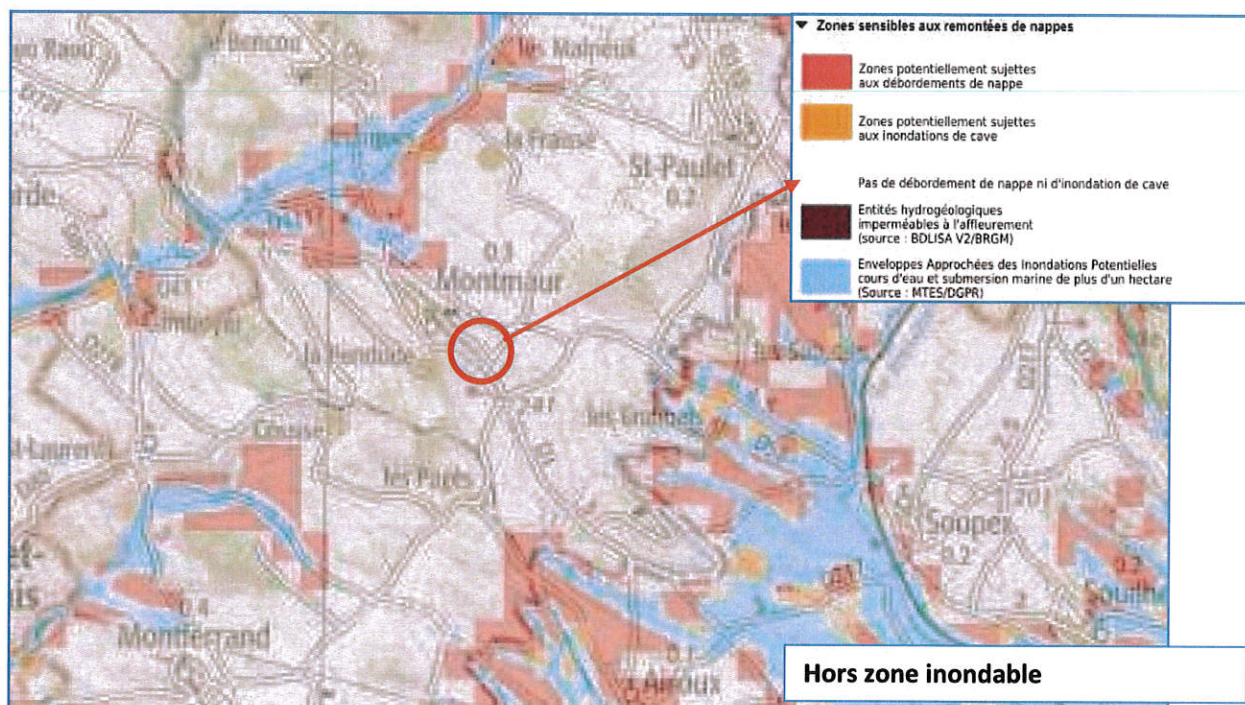
Echelle de départ 1:25000



Description : g1A Tertiaire Oligocène - Rupélien moyen ensemble argilo-palustre.

ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES Source BRGM

Échelle de départ : 1 :100000



POINTS D'EAU Source BRGM

Echelle de départ 1:25000



PLAN CADASTRALE

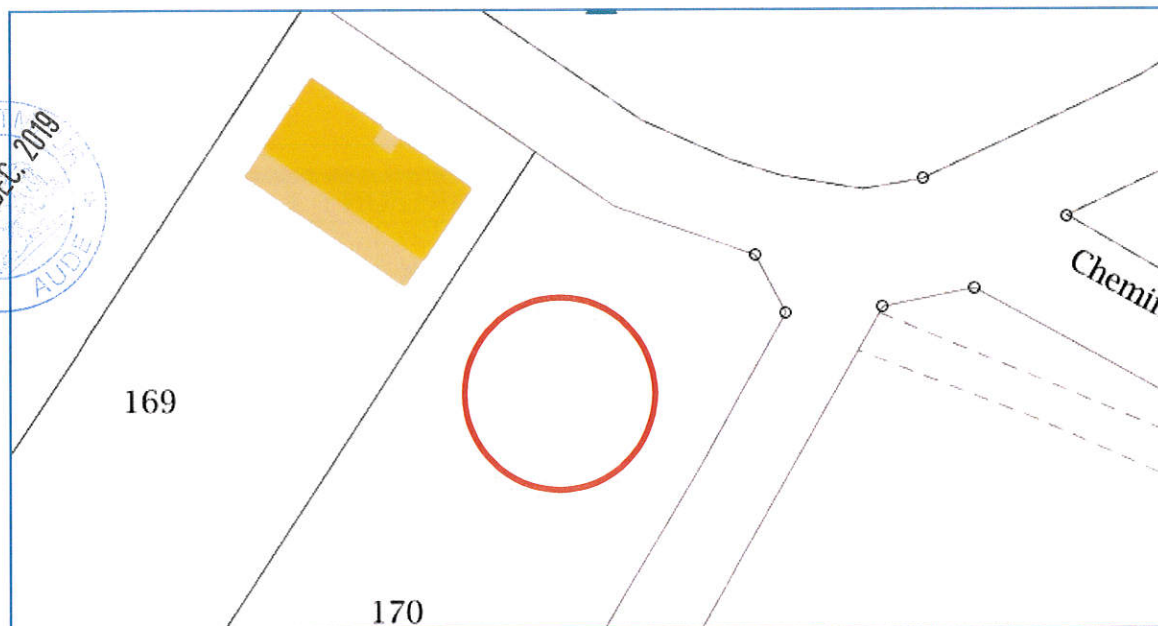
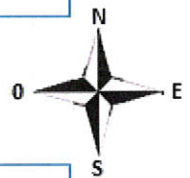
Echelle de départ : 1 : 2000

Section ZK

N° de parcelle : 170

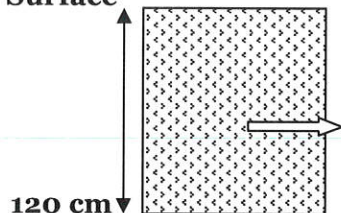
**IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION**

Echelle de départ 1 : 500



SONDAGE N° 1

Surface



120 cm

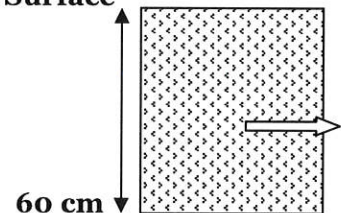
HORIZON : 1	
TEXTURE : ARGILEUX-LIMONEUX-SABLEUX	STRUCTURE : COMPACTE
COULEUR : JAUNE	HYDROMORPHIE : NON

Faible présence de graves. Arrêt à 120 cm de profondeur sur roche.

Test PORCHET réalisé à 60 cm de profondeur soit 40 cm sous la surface du sol.

PERMEABILITE ESTIMEE $K_1 = 10 \text{ mm/h}$ **SONDAGE N° 2**

Surface



60 cm

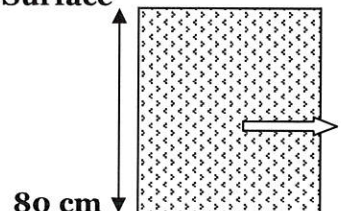
HORIZON : 1	
TEXTURE : ARGILEUX-LIMONEUX-SABLEUX	STRUCTURE : COMPACTE
COULEUR : JAUNE	HYDROMORPHIE : NON

Faible présence de graves.

Test PORCHET réalisé à 60 cm de profondeur soit 40 cm sous la surface du sol.

PERMEABILITE ESTIMEE $K_2 = 17 \text{ mm/h}$ **SONDAGE N° 3**

Surface



80 cm

HORIZON : 1	
TEXTURE : ARGILEUX-LIMONEUX-SABLEUX	STRUCTURE : COMPACTE
COULEUR : JAUNE	HYDROMORPHIE : NON

Faible présence de graves.

Test PORCHET réalisé à 80 cm de profondeur soit 60 cm sous la surface du sol.

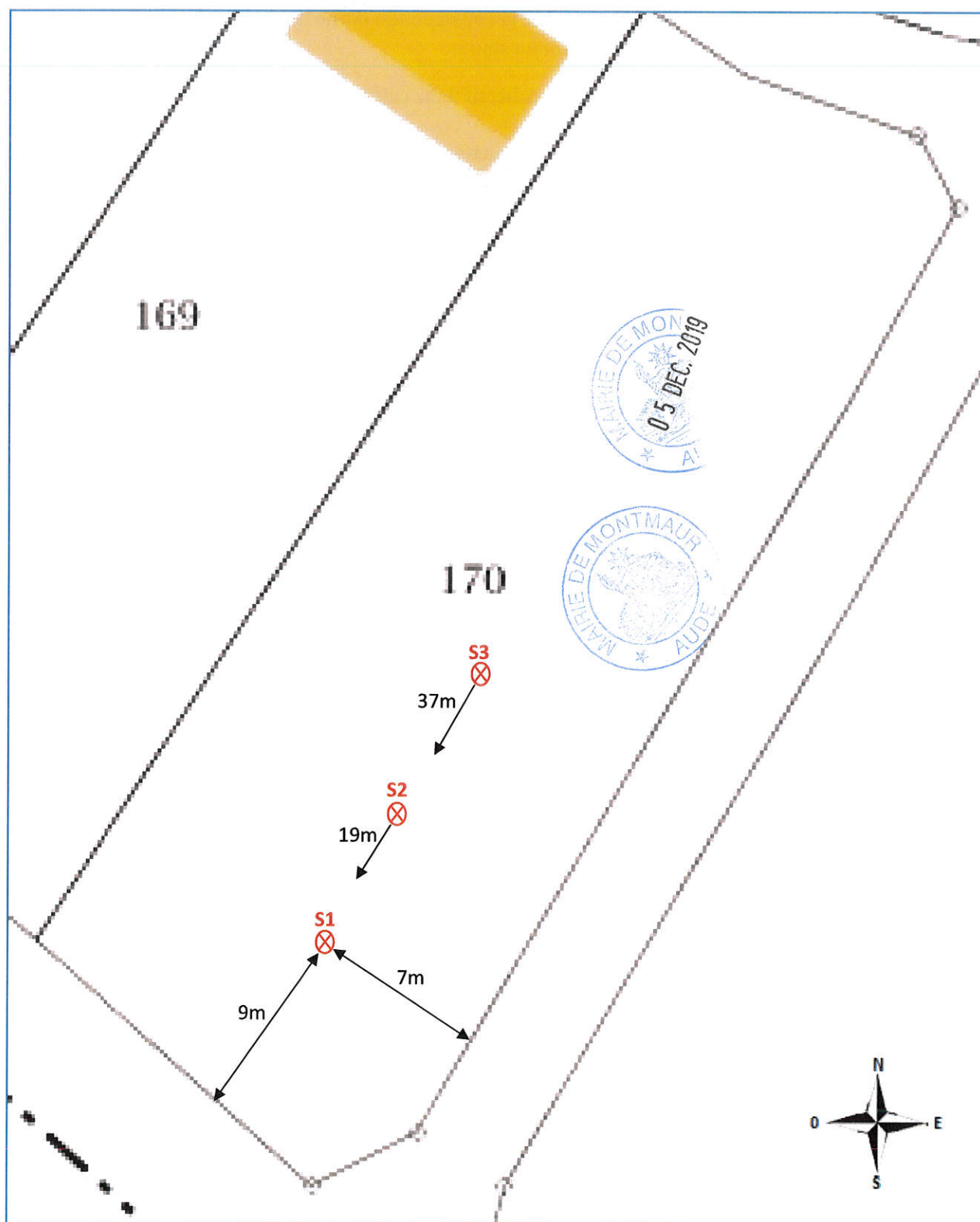
PERMEABILITE ESTIMEE $K_3 = 16 \text{ mm/h}$ **PERMEABILITE MOYENNE $K = 14 \text{ mm/h}$**

La perméabilité retenue est celle qui correspond le plus à la pédologie du sol étudié.



IMPLANTATION DES SONDAGES

Sans échelle



COMMENTAIRES

Cette étude effectuée le 23 octobre 2019, à la demande de Monsieur VITRAC dans le cadre d'une demande de permis de construire, concerne la construction d'une habitation de 150 m² comprenant trois chambres, un bureau et un séjour.

Il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif dans cette zone d'où la nécessité de créer un assainissement autonome.

La présente étude est destinée à définir les caractéristiques du sol et l'environnement afin de proposer une filière d'assainissement adaptée et conforme à la norme DTU 64.1 d'août 2013. Cette étude n'exonère pas les maîtres d'œuvres et d'ouvrages de leurs obligations, envers l'encadrement de la préparation et de l'exécution des travaux effectués à proximité de réseaux, conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA PARCELLE

La parcelle étudiée référencée : Section **ZK – N° 170** est un terrain nu, enherbé.

L'accès se fait par une voie communale située au Nord de la parcelle.

Le Nord et l'Est de la parcelle est bordé par une voie communale, le Sud par un talus de 2 mètres le long d'une voie communale, l'Ouest par un terrain construit.

La pente du terrain est en moyenne de 8% d'axe Nord/Sud.

Le terrain ne présente pas de contrainte particulière liée à la végétation. Nous rappelons qu'une distance minimale de 3 m, sera conservée entre les ouvrages d'assainissement ou de dispersion et tout arbre ou végétaux développant un système racinaire important.

Aucun puits n'a été repéré à proximité de la zone étudiée (moins de 35 m).

ASPECT PEDOLOGIQUE

Le sol est globalement homogène. Il est majoritairement argileux, avec une faible présence de graves, le substratum apparaît à partir de 120 cm de profondeur.

Pour ce sol, k est estimé à 14 mm/h

Nous précisons que cette valeur est évaluée à l'aide d'un test de perméabilité de type PORCHET.

PARAMETRES PRIS EN COMPTES

Ordre	Critères	Type	Appréciation	SERP	
1	Perméabilité	14 mm/h	Mauvaise	3	
2	Eau	Absence à 130 cm	Bonne	1	
3	Roche	Présence à 120 cm	Moyenne	2	
4	Pente	> 5 %	Moyenne	2	
5	Inondabilité	Non inondable	Bonne	Classe	3
6	Surface disponible	200 m ²	Bonne		

VOLUME D'EFFLUENTS A TRAITER

Le volume d'effluents produit est basé sur les déclarations et les plans fournis par le maître d'ouvrage. Les eaux usées domestiques - eaux vannes et eaux ménagères - proviendront du projet comprenant :

3 chambres, 1 bureau, 1 salon-séjour, soit 5 pièces principales.

Soit 5 équivalents habitant (EH).



AVIS SUR LES POSSIBILITES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Compte tenu de ces résultats et de l'étude du projet, la filière recommandée est :

1) **Système agréé à boues activées ou à cultures fixées**

Solution 1

PRETRAITEMENT et TRAITEMENT

À boues activées ou à cultures fixées de **5 EH** minimum.

Liste de ces équipements agréés en pièces jointes ou sur : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/di

Ou 2) **Système agréé à filtre compact** Solution 2 et 8

PRETRAITEMENT et TRAITEMENT

Systèmes à massif filtrant de **5 EH** minimum.

Liste de ces équipements agréés en pièces jointes ou sur : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/di

Attention, certains systèmes peuvent avoir une sortie des effluents en fond de cuve. Soit environ 130 cm sous le niveau du sol. Il sera impératif de vérifier les contraintes de niveau et ajouter un système de relevage si nécessaire.

REJET

Les effluents rejetés par un système de traitement agréé : ne doivent pas être au contact humain, peuvent servir à l'irrigation enterrée de végétaux non comestible uniquement.

Le rejet des effluents traités se fera par infiltration en sous sol.

La zone de dispersion aura une dimension de **22,5 m²** (45 ml).

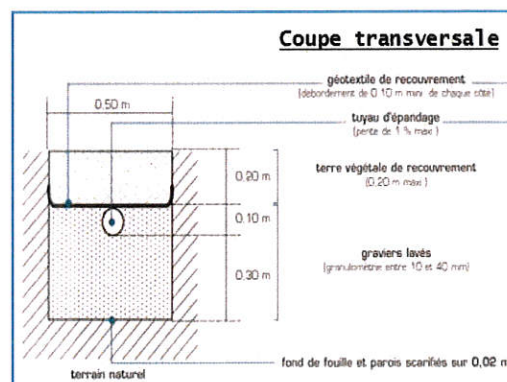
Soit trois tranchées d'infiltration de 15 ml, conçues selon le principe des tranchées d'épandage terrain en pente dicté par le DTU 64.1 d'août 2013.

Soit système de dispersion par arrosage enterré sous pression, de 50 ml minimum.

DESCRIPTIF

Tranchées de dispersion à circulation gravitaire.

- Longueur du système: **45 m**
- Longueur d'une tranchée : **15 m**
- Nombre de tranchées : **3**
- Largeur des tranchées : **0,50 m**
- Profondeur des tranchées : **0,50 m à 0,60 m**
- Hauteur de gravier sous fil d'eau : **0,20 m**
- Distances entre les tranchées : **2 m**
- Distance d'axe en axe entre les tranchées : **2,50 m**

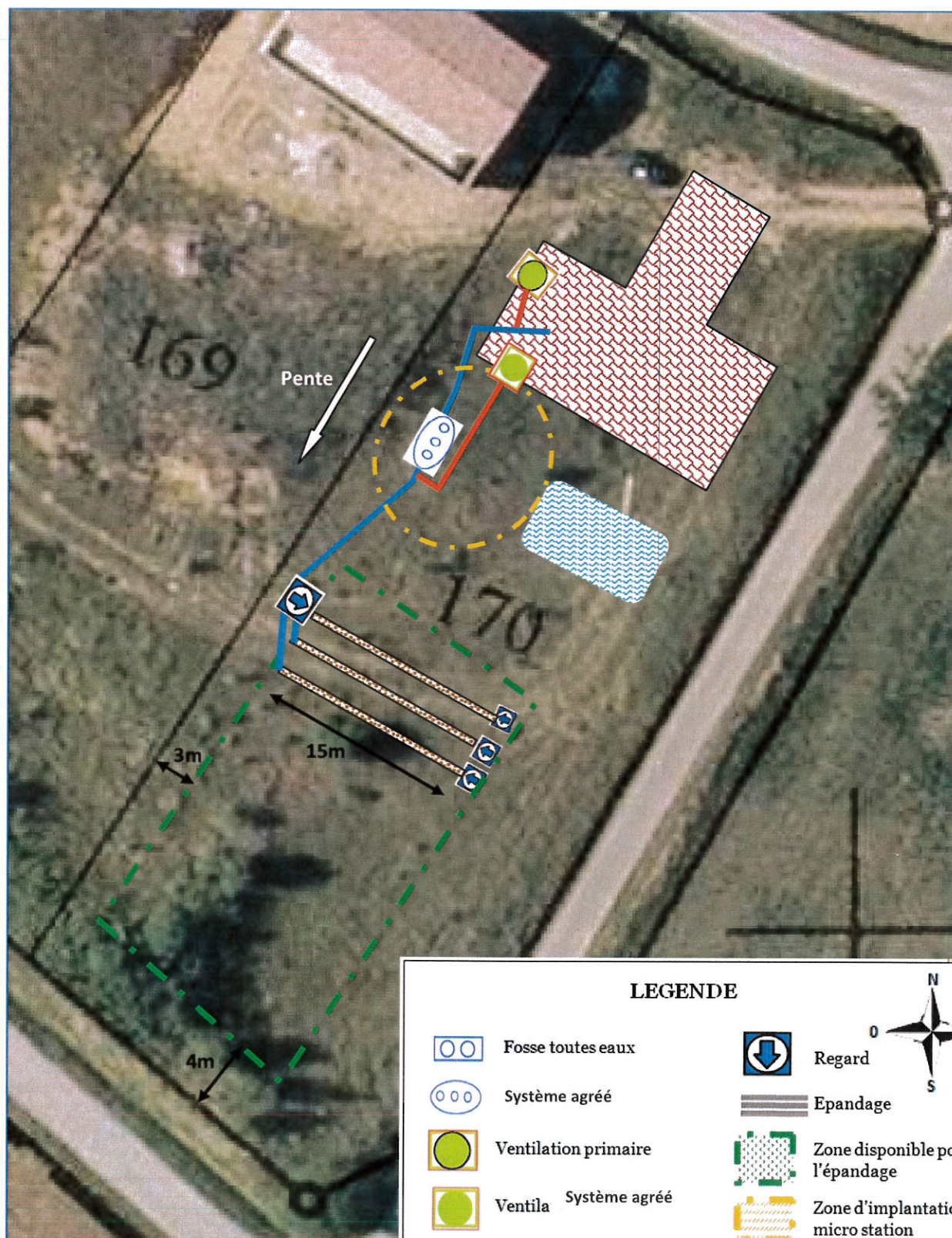


Il faudra protéger la zone de dispersion du ruissellement des eaux pluviales.

Sous réserves de l'acceptation par les autorités compétentes.

IMPLANTATION DE L'OUVRAGE**Système agréé**

Echelle 1 : 400



Définition de la filière**TRANCHEE D'EPANDAGE TERRAIN EN PENTE****L'évacuation des eaux traitées se fera par infiltration dans le sous sol**

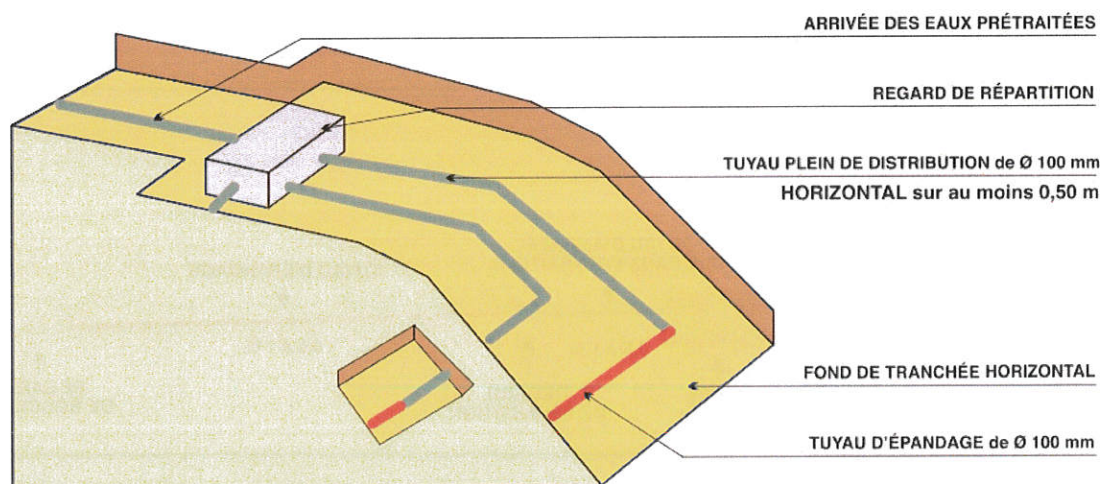
Les effluents traités sont dispersés dans les tranchées gravillonnées de faible profondeur, permettant leur infiltration lente dans le sol en place.

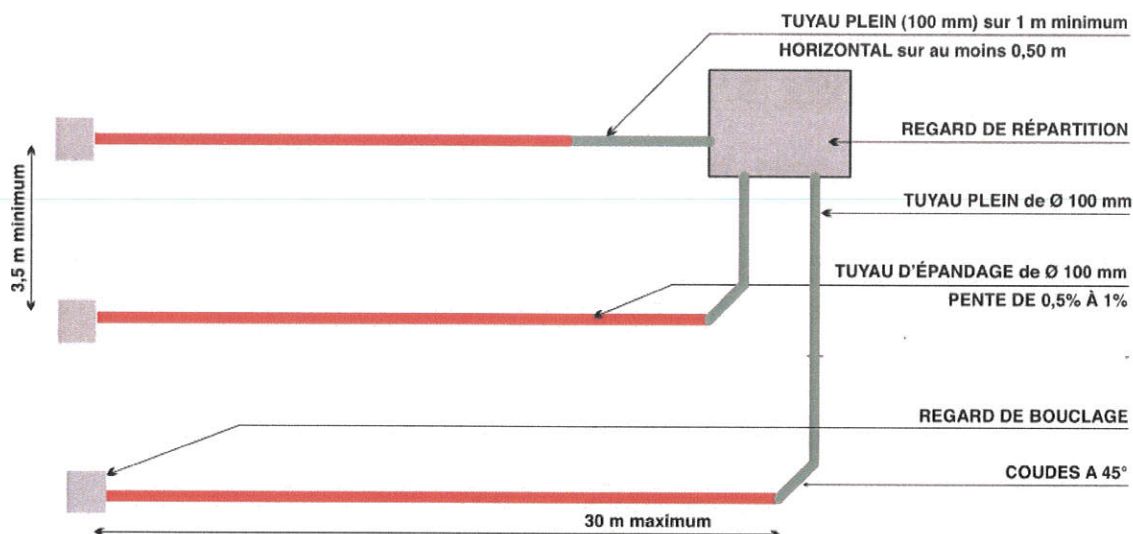
MISE EN ŒUVRE

La réalisation des tranchées s'effectue dans les mêmes conditions que pour un terrain plat avec quelques spécificités.

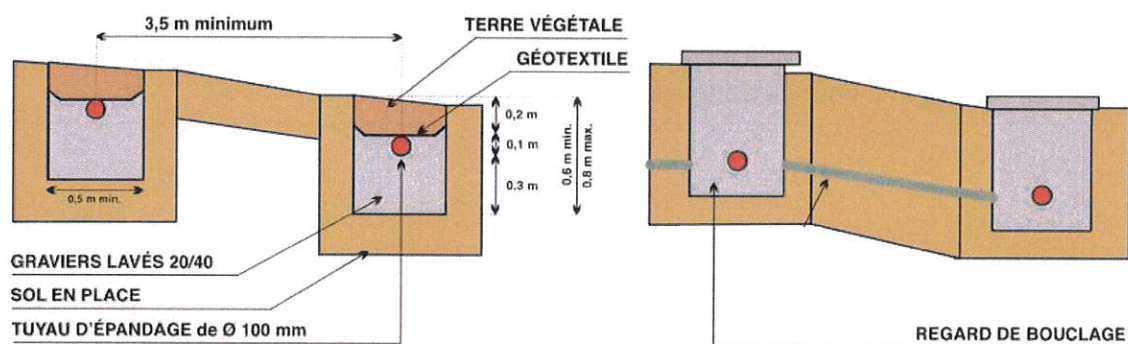
- Largeur des tranchées d'épandage : 0,50 m mini
- Longueur d'une tranchée : 30 m maxi
- Profondeur des tranchées : de 0,6 à 1 m maxi
- Distance d'axe en axe entre les tranchées : au moins égale à 3,50 m

Les tranchées sont réalisées perpendiculaires à la pente et espacées en axe de 3,50 m. Attention le bouclage ou maillage est à proscrire dans le cas d'une mise en œuvre des tranchées d'épandage perpendiculaire à la pente du terrain. Il sera juste mis en place un regard de bouclage en bout de tranchée.

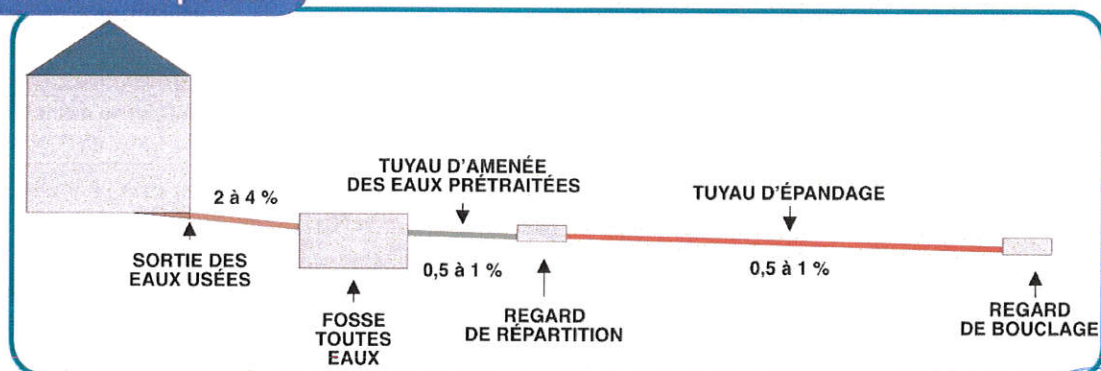
VUE DE DESSUS



COUPE TRANSVERSALE



Pentes à respecter



CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE

Il est impératif, avant la phase travaux, de réaliser un relevé topographique précis afin de respecter les pentes d'acheminement des eaux ainsi que la profondeur du fond de fouille de l'ouvrage. Ce levé topographique permettra de définir si une pompe de relevage est nécessaire ou non.

Cet aspect n'est pas pris en charge par cette étude.

Les différentes cuves (fosse toutes eaux, microstation, décolloïdeur,...) seront implantées au plus près de la sortie des eaux usées de l'habitation (dans tous les cas à moins de 10 m), à l'abri de la circulation, et dans des conditions d'accès permettant les opérations de maintenance.

Les tuyaux d'acheminement des eaux entre la sortie de l'habitation et le dispositif de cuverie (fosse toutes eaux, microstation, décolloïdeur,...) devront avoir une pente comprise entre 2 % et 4 %. La pente des tuyaux entre la dernière cuve et le regard de répartition de la zone de traitement ou d'infiltration devra être au minimum de 0,5 %.

Dans le cas où ces pentes seraient inférieures à celles mentionnées ci-dessus, il conviendra de mettre en place un système de relevage des effluents.

Si la pente est supérieure à 10 %, un regard de rupture de pente (muni d'un déflecteur) sera placé avant le regard de répartition. (NB : Certains regards de répartition sont déjà munis de déflecteur)

L'implantation est précisée au § *Schéma de principe, implantation de filière*.

Préalablement à la réalisation des tranchées le terrain sera aplani. Le champ d'épandage sera distant d'au moins 3 m des limites séparatives, 5 m de la maison, 3 m de haie d'arbustes et d'arbres. Il sera gazonné et hors zone de circulation.

Pour la profondeur des tranchées, on s'efforcera de maintenir une profondeur maximale à 0,60 m. On pourra même prévoir une profondeur plus faible, de 0,50 m. Dans ce cas, la largeur des tranchées sera de 0,70 m (voir prescription précise § « définition de filière »).

La profondeur des tranchées est donnée par rapport à la hauteur du terrain naturel repéré le jour de l'étude, si les travaux de terrassements conduisent à modifier cette profondeur, il faudra réaliser une nouvelle étude qui pourra remettre en cause la solution de traitement initialement prévue.

Une scarification des parois et du fond des tranchées sera effectuée lors de leur réalisation Afin de ne pas compacter le sol, et de limiter les dépôts de fines en fond de tranchée, les travaux de terrassement seront réalisés en période sèche.

Les tranchées de dispersion ou d'épandage ne doivent en aucun cas être creusées dans la roche.

Il conviendra également, afin de protéger la zone d'épandage, d'y interdire toute circulation de véhicules (y compris pendant la période des travaux) et de canaliser et évacuer les eaux pluviales provenant du bâtiment et des différentes aires imperméabilisées de façon à ne pas perturber le fonctionnement des ouvrages de traitement.

Le dispositif d'assainissement préconisé sera réalisé conformément à la norme DTU 64.1 d'aout 2013.

Si le terrain est situé en zone inondable, ou avec une remontée de nappe proche de la surface (moins de trois mètres), il sera impératif de poser et d'accrocher les différentes cuves (fosse, bac à graisse, préfiltre...) sur une dalle d'amarrage réalisée selon les règles de l'art. Cet aspect devra être vérifié lors des terrassements.

Le système de cuverie ou de traitement devra être étanche et équipé d'un clapet anti retour. Cette étude n'apporte pas la certitude de faisabilité de l'assainissement.

Ce dispositif n'est valable que dans le respect de son implantation et du dimensionnement préconisé par cette étude. Si une modification devait être apportée à celui-ci, il faudrait procéder à une nouvelle étude.

L'ensemble du projet doit impérativement être validé par le SPANC concerné.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien régulier des ouvrages est important pour le bon fonctionnement de l'installation.

Les opérations de vidange feront l'objet d'un document attestant du travail effectué. L'entretien des appareillages électromécaniques sera consigné dans un carnet tenu à jour.

L'entretien et la maintenance devront se référer aux recommandations du fabricant ou à défaut selon les indications suivantes considérées comme un minimum :

- **Fosse toutes eaux** : Vidange tous les 4 ans en moyenne ou si volume de boue >50% de la hauteur sous fil d'eau de la fosse
- **Système agréé (ou microstation)** : La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boue, qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur. Elle peut s'échelonner entre plusieurs interventions par an, et une intervention tous les 4-5 ans voire plus, suivant modèle et utilisation. Se référer au guide d'utilisation dans tous les cas.
- **Bac à graisse** : inspection trimestrielle avec écrémage ou vidange si nécessaire.
- **Préfiltre décolloïdeur intégré ou non à la fosse** : contrôle visuel et/ou nettoyage de la pouzzolane ou des matériaux filtrants au minimum 1 fois par an - Remplacement des matériaux filtrants tous les 2 ans ou selon leur degré de colmatage.
- Surveillance régulière des **canalisations**, de la **ventilation**, des **autres équipements**...

Toutes les opérations d'entretien devront être effectuées par une société spécialisée et l'élimination des matières de vidange sera effectuée conformément aux dispositions réglementaires prévues par le plan départemental d'élimination des déchets et assimilés.

Cette étude est réalisée suite à une demande précise pour un client défini.

Toute modification du projet ou de la parcelle et tout changement de propriétaire sans consultation du bureau d'étude Conseil Energie Habitat, invalide l'étude de filière et toute forme de responsabilité et d'engagement de Conseil Energie Habitat.

L'ouvrage d'assainissement autonome devra faire l'objet d'un contrôle par la collectivité avant son remblaiement menant à la délivrance d'un certificat de conformité par celle-ci.

Nos dossiers sont adressés au demandeur sous format numérique.

Il est obligatoire avant la phase travaux de réaliser un relevé topographique précis (entrepreneur, maître d'ouvrage ...), afin de respecter les pentes d'acheminement des eaux ainsi que la profondeur du fond de fouille de l'ouvrage prescrites dans ce rapport. Ce levé topographique permettra en outre de définir la hauteur du vide sanitaire à mettre en place (cas d'une construction) et définira si une pompe de relevage est nécessaire ou non. Le relevé pouvant être joint à cette étude est uniquement de nature informative et non de mise en œuvre.

Le présent rapport et les plans qui y sont inclus ne constituent pas un dossier de maîtrise d'œuvre et ne peuvent être en aucun cas utilisés en l'état comme plan d'exécution. Ce rapport est destiné uniquement à des fins de permis de construire ou d'autorisation de travaux.

Si des éléments nouveaux, n'ayant pu être détectés au cours des opérations de reconnaissance sont mis en évidence lors de reconnaissances complémentaires, ou lors de l'exécution des fouilles ou des fondations, ceux-ci sont de nature à rendre caduc nos prescriptions énoncées dans le présent document.

Tous défauts d'entretien ou de maintenance de la filière complète d'assainissement autonome ne sauraient entraîner la responsabilité de Conseil Energie Habitat.



Peut fonctionner en permanence **ou** par intermittence.

Généralement, le fonctionnement par intermittence concerne les résidences secondaires et les résidences alternées.

Modèle Solution 2 LES FILTRES COMPACTS	Agrément	Capacité EH	Exemples de compatibilités
TRICEL SETA fibre coco 4,5,6, 9	2017-017	,12,15,18	
STEPURFILTRE + ecorce pin/ laine de roche	2019-007	5 à 20	
BRIO STOC Environnement + fibres synthétiques	2017-006	5 à 20	
SEPTODIFFUSEUR SD14 + filtre à sable	2010-008/9	4	
HYDROFILTRE 2 Coquille noisette	2019-002	5 à 20	
BIOROCK MONOBLOCK + laine de roche	2017-002	4,5,6	
EPURFIX modèle CP MC cuve poly+ coco	2011-018	6	
BIOMERIS SEBICO Fte + granulats de silicate	2017-001	5 à 20	
BOXEPARCO 4,6,7,8,10,12 cuve+écorce pin	2014-016	4 à 12	
PRECOFLO modèle CP cuve béton+ coco	2012-029	4 A 20	
EPURFLO MINI / MAXI CP monobloc+coco	2012-028	5 A 20	
PUROTEK COCOLIT monobloc+coco	2015-003	5, 9	
N-ECO5Nassar broyat de polyéthylène	2018-001	5,12,18	
EPURFIX modèles CP monobloc+coco	2010-018	3 A 20	
ECOFLO modèles monobloc+coco	2012-026	4 A 20	
EPURFIX modèles CP	2012-27	5 A 8	
COMPACTODIFFUSEUR à zéolithe	2012-033	5 à 20	
BIOROCK D5 D6 D10 laine de roche	2012-014	5-6-10	
COMPACT'O ST laine de roche	2019-008	4 à 20	
ENVIRO – SEPTIC filtre sable étanche	2011-014	5 à 20	
OXYFILTRE électrique	2011-001	5	
ECOFLO, modèles CP MC filtre biologique	2012-034	3 A 20	
STRATEPUR modèles MAXI CP mono+coco	2012-006	5 A 17	
STRATEPUR modèles MINI CP et MEGA CP	2012-008	5 A 20	
EPURBA COMPACT filtre coco	2012-037	4 A 20	
SOTRALENTZ EPANBLOC filtre sable	2012-044-043	6	
KOKOPUR hors sol + coco	2013-001	5 et 10	
BIONUT FTE + filtre coquille noisette	2019-001	4 à 20	
ELOY X-Perco fibre organique	2013-12	5	
COMPACT O ST laine de roche	2014-011	4,5,6	
ECOPACTO laine de roche	2015-010	5	
ECOFLO MAXI COCOONIG mono+coco	2015-013	6	
DEBEO 5 Lombrifiltre	2016-001	5	
Sotralentz + fibres synthétiques	2017-006	,12,15,18	
GRAF KIT BIOMATIC filtre sable	2016-010	6-12	
LES FILTRES PLANTÉS Solution 8			
ECOPHYLTRE	2014-007	4	
AUTOEPURE 3000 FTE+ roseaux	2011-004	5	
Jardin d'assainissement FV + FH AQUATIRIS	2014-14	3 à 20	
PHYTOSTATION RECYCL'EAU	2014-005	6	
Végépure Compact FTE+oxygénation+roseaux		4 A 20	
Végépure ProMS FTE+oxygénation+roseaux+rejet		5 A 20	
Liste non exhaustive.			
Liste complète sur : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/di			
Tous les systèmes, à condition d'être agréé, peuvent être mis en place.			

Peut fonctionner en permanence, pas par intermittence.

Généralement, le fonctionnement par intermittence concerne les résidences secondaires et les résidences alternées.

Modèle Solution 1	Agrément	Capacité	Exemples de compatibilités
LES MICRO STATIONS À CULTURE FIXÉE			
BIOFRANCE PLAST F4	2010-007	5	
TRICEL 6 à 20	2011-006	6-20	
TRICEL FR6	2012-003	1 à 6	
STEPURBIO	2019-005	5	
SIMBIOSE	2013-013	4-5-6-8-13	
BIODISC	2014-001.2	6-10-18	
BIONEST BIO-UNIK	2012-002	5,7,10,15	
MICROSTATION MODULAIRE XXS	2011-002	4	
BIODISC BA	2010-022	5	
DELPHIN COMPACT 1	2010-020	4-6-8-12	
AMMERMAN AQUATOP	2013-010	4	
OXYFIX C-90 MB 5 EH 6000	2010-016	4-5-6-9-11	
MONOCUVE TYPE	2010-011	6	
BIO REACTION SYSTEM	2010-010	5,6,8,10,20	
BIOXYMOP 6025	2012-001	6-9-12	
AS-VARIOcomp modèle Roto 3	2012-0016	3	
AS-VARIOcomp modèle K	2012-0015	5-8-12	
THETIS CLEAN	2015-009	5	
LES MICROSTATIONS MIXTES			
STEPIZEN 6-9 EH	2013-011-01	6-9	
HYDROCLEAR 8	2014-006	8	
LES MICROSTATIONS À CULTURES LIBRES			
TOPAZE T5 7 8 avec filtre à sable	2010-003	5-7-8	
TOPAZE T5 8 12 16	2013-004	5-8-12-16	
Aquatec VFL AT-6 EH 8 EH	2012-005	6,8	
BIOCLEANER- B 4 PP	2011-017	4	
EPURALIA 5 EH	2011-012	5	
EYVI 07 PTE	2011-008	7	
OPUR SuperCompact 3	2011-009	3	
PURESTATION EP600 4 EH	2011-003	4	
PUROO	2013-003	6	
ACTIBLOC 2500-2500 SL	2010-004	4	
PICOBELLS	2014-003	6	
KLÁROFIX 6	2011-013	6	
KLARO EASY	2011-005	8	
GAMME INNOCLEAN	2012-041	4-6-8-10	
KLARO, modèles QUICK	2012-031	4-6-8	
VÉGÉPURE COMPACT	2012-023	5	
SEBICO AQUAMERIS	2012-030	5 ET 10	
WPL DIAMOND	2015-011	5 à 20	
MICROBIOFIXE 500	2012-032	5	
PUROO	2014-004	5	
WSB CLEAN	2014-010	5	
INNOCLAIR NG6	2014-015	6	
ALBIXON TP5E0	2012-038	5	
SANO CLEAN MALL	2015-006	4	
REMOSA NECOR	2013-008	5,10,15	
EASYONE GRAF	2015-008	5,7,9,12,15	

Liste non exhaustive.

Liste complète sur : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/di

Tous les systèmes, à condition d'être agréé, peuvent être mis en place.



TABLEAU RECAPITULATIF DES PARAMETRES PRIS EN COMPTE

Habitation	Chambres	Salon/séjour	Pièces assimilées
150 m²	3	1	1
Nombre de pièces principales : 5		Nombre d'occupants actuels :	
Equivalent habitant EH : 5		Occupation permanente	Oui

Terrain	Surface disponible	Pente	Puits à moins de 35 m
	200 m²	> 5%	Non
Perméabilité constatée	K1 = 10 mm/h	K2 = 17 mm/h	K3 = 16 mm/h
Perméabilité retenue	K = 14 mm/h	Absence de nappe à moins de 1,30 m	

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT PROPOSE

Système agréé	Nombre EH	Type d'occupation	Rejet
	5 EH minimum	Permanente	Sous-sol
Zone de dispersion	Dimension tranchées	Nombre	Longueur
	22,5 m² (45 ml)	3	15 m
	Arrosage sous pression	Longueur	50 ml

Le dispositif d'assainissement préconisé sera réalisé conformément à la norme DTU 64.1 d'août 2013.

La mise en place et le fonctionnement du système agréé se fera conformément au guide d'utilisation prescrit par le fabricant.

Liste des équipements agréés en pièce jointe ou sur :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/di

Aucun frais d'achat de matériaux, matériels ou travaux ne doit être engagé avant l'acceptation du système par le SPANC.



Informations générales

Dossier numéro :

Date du contrôle		Date d'avis de passage		Origine du contrôle	
Habitation	Adresse <i>La Bouze</i>				
	CP <i>11380</i>	Commune <i>Montmaur</i>			
	Complément ville				
	Références cadastrales <i>2K n° 170</i>				
Propriétaire	Civilité, Nom, prénom Complément de nom ou conjoint		<i>Kevin Vitrac / Lisa Balinguier</i>		
	Date de début		Date de fin		
	Type				
	Adresse <i>1 impasse avenue de verdun</i>				
	CP : <i>31290</i> Commune : <i>Villefranche de Lauragais</i>				
	Complément ville				
	Téléphone(s), Fax ou mail <i>06.73.44.19.96 kevin.vitrac@gmail.com</i> <i>06.82.05.50.52</i>				
Payeur équivalent redevance ☐					
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)	Civilité, Nom, prénom				
	Téléphone(s), Fax ou mail				
	Remarque				

Données générales du contrôle de réalisation

Demandeur (si différent du propriétaire)	
Personne(s) rencontrée(s)	
Observations	

Déclencheur

Raison sociale			
Civilité, Nom Prénom			Complément nom
Adresse			
Commune	CP :	Complément ville	
Tél, Fax ou mail			

Caractéristiques de l'habitation : nature du projet

Construction neuve ☒	Réhabilitation de l'existant ☐		
Réalisation du projet	Concepteur : ☐ Installateur : ☐		
Type de zonage :	Type d'habitation :	Temps occupation :	

Balinguier *CP*

Nb chambre(s) : 3	Nb pièce(s) principale(s) : 5	Logement vacant : ☐
Zone de prévention des risques	Nombre équivalent Habitant	
Commentaires sur l'habitation		

Concepteur			
Adresse			
Commune	CP	Cplt ville	
Téléphone(s) Fax ou mail			
Installateur			
Adresse			
Commune	CP	Cplt ville	
Téléphone(s) Fax ou mail			

Caractéristiques du terrain

	Contrôleur
• Superficie totale de la parcelle : 2511 m ²	
• Superficie disponible pour l'assainissement : 200 m ²	Est-elle suffisante ? ☐ Oui ☐ Non
• Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? ☒ Oui ☐ Non	
• Pente du terrain recouvrant le traitement :	
• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? ☐ Oui ☐ Non - Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non - Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m - Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non	Filière dans périmètre de protection d'un captage d'eau ? ☐ Oui ☐ Non Contraintes discriminatoires ? ☐ Oui ☐ Non
• Présence d'un captage sur un terrain mitoyen ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ? - Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ? - Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m - Est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non ☐ ?	Contraintes discriminatoires prises en compte dans le projet ? ☐ Oui ☐ Non Distance > 35m ? ☐ Oui ☐ Non Traitement eaux usées et rejet eaux pluviales séparé ? ☐ Oui ☐ Non
Commentaires sur le terrain et son environnement :	

Etudes et Documents

	Contrôleur
• Etude de définition de la filière ANC réalisée ? ☒ Oui ☐ Non	Etude de sol réalisée ? ☐ Oui ☐ Non
• Etude de sol réalisée ? ☒	Si non, connaissance du sol suffisante pour contrôler le projet ? ☐ Oui ☐ Non



[Signature]

[Signature]

• Autres documents :

- Plan de masse au 1/200 ou 1/500

- Plan en coupe au 1/200 ou 1/500

Plan de masse fourni ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, renseignements suffisants pour le projet ? ☐ Oui ☐ Non

Plan en coupe fourni ? ☐ Oui ☐ Non
Si non, renseignements suffisants pour contrôler le projet ☐ Oui ☐ Non

Ecoulement correct des effluents d'amont en aval assuré ? ☐ Oui ☐ Non

Pédologie

1^{ère} couche	Profondeur : _____	Nature
	Commentaires	
2^{ème} couche	Profondeur : _____	Nature
	Commentaires	
3^{ème} couche	Profondeur : _____	Nature
	Commentaires	
4^{ème} couche	Profondeur : _____	Nature
	Commentaires	
Données pédologiques		
Perméabilité 1	_____ mm/h	Profondeur : _____
Perméabilité 2	_____ mm/h	Profondeur : _____
Perméabilité 3	_____ mm/h	Profondeur : _____
Perméabilité moyenne	_____ mm/h	
	Commentaires	
Nature de sondages effectués	☐ Tarière ☐ Fosse pédologique ☐ Observation visuelle	
Possibilité	☐ Epandage souterrain classique ☐ Epandage sur sol reconstitué	
Conclusions pédologiques		
1 ^{er} sondage		
2 ^{ème} sondage		
3 ^{ème} sondage		
Commentaires		
Indices SERP	Sol : _____	Eau : _____ Roche : _____ Pente : _____

Caractéristiques de l'installation

Éléments composant l'installation	
Filières traditionnelles	Filières agréées
☐ Prétraitement	☐ Filtre compact
☐ Traitement	☐ Microstation
	☐ Filtre planté
☐ Toilette sèche	
☐ Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : ☐	
Commentaires généraux :	
Description de l'Evacuation	
• Destination des eaux pluviales : <i>Au Fosse existant</i>	
• Origine des effluents :	
• Commentaires :	



[Signature]

[Signature]

Le prétraitement

		Contrôleur
- Type : _____ - Matériau prévu : _____	Volume : _____ m ³	Volume suffisant ? ☐ Oui ☐ Non Si non, vol. suggéré : _____ m ³
Eaux ménagères/eaux vannes prétraitées séparément ? ☐ Oui ☒ Non		L'implantation de la fosse compatible avec l'accès ? ☐ Oui ☐ Non Prétraitement séparé des eaux vannes et eaux ménagères ? ☐ Oui ☐ Non
- Extracteur éolien prévu ? ☐ Oui ☐ Non - Extracteur statique ? ☐ Oui ☐ Non - Fosse toutes eaux à plus de 10m de l'habitation ? ☐ Oui ☐ Non - Immobilisation de la fosse par une dalle d'amarrage ? ☐ Oui ☐ Non - Protection de la fosse par une dalle de répartition prévue ? ☐ Oui ☐ Non		Si présence d'une nappe, d'amarrage prévue ? ☐ Oui ☐ Non Si fosse enfouie sous zone de circulation, dalle de répartition prévue ? ☐ Oui ☐ Non
• Equipement(s) de prétraitement existants ☐ Bac à graisse ☐ Ventilation(s) ☐ Préfiltre		Si bac non prévu, est-ce souhaitable ? ☐ Oui ☐ Non
Commentaires sur le prétraitement :		

Bac à graisse - Volume : _____ m³ - Type EU à collecter : _____ Commentaires : _____		Contrôleur Le volume prévu est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
Préfiltre Volume : _____ m³ Commentaires : _____		Le volume prévu est-il adapté ? ☐ Oui ☐ Non
Ventilation - Si fosse, une ventilation est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, quel type ? _____ - Ventilation primaire prévue ? ☐ Oui ☐ Non - Ventilation secondaire prévue ? ☐ Oui ☐ Non - Est-il prévu un extracteur ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, - Diamètre de la ventilation : _____ mm ☐ Oui ☐ Non - Remontée au faîtage ? ☐ Oui ☐ Non - Situé à plus de 40 cm du faîtage ? ☐ Oui ☐ Non Commentaires : _____		Ventilation prévue ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, le positionnement est-il correct ? ☐ Oui ☐ Non 

Filière de traitement

Type de traitement :		Contrôleur									
Si tranchées d'épandage		Filière prévue autorisée dans la zone ? ☐ Oui ☐ Non									
Nombre de tranchées : _____ Longueur d'une tranchée : _____ m Largeur d'une tranchée : _____ m Linéaire total : _____ m		Dispositif adapté aux contraintes de sol ? ☐ Oui ☐ Non Préciser : _____									
Si tertre											
<table border="0"> <tr> <td></td> <td>Longueur</td> <td>Largeur</td> </tr> <tr> <td>Au sommet :</td> <td>_____ m</td> <td>_____ m</td> </tr> <tr> <td>A la base :</td> <td>_____ m</td> <td>_____ m</td> </tr> </table>			Longueur	Largeur	Au sommet :	_____ m	_____ m	A la base :	_____ m	_____ m	Longueur d'une tranchée > 30 m ? ☐ Oui ☐ Non Dimensionnement adapté au logement ? ☐ Oui ☐ Non
	Longueur	Largeur									
Au sommet :	_____ m	_____ m									
A la base :	_____ m	_____ m									
Si autres systèmes :											
Longueur : _____ m Largeur : _____ m Profondeur : _____ m Surface : _____ m ²											
Distance minimale par rapport à :											
A l'habitation : _____ m A la limite de parcelle : _____ m Aux arbres : _____ m		/habitation > 5m ☐ Oui ☐ Non /limite parcelle > 3m ☐ Oui ☐ Non /végétation > 3m ☐ Oui ☐ Non									
Commentaires :											

[Signature]

[Signature]

Toilette sèche

• Volume : _____ L	Dimensionnement adapté au logement ? ☐ Oui ☐ Non Si non volume suggéré
• Type d'effluents : ☐ Fecès seul ☐ Fecès + urine (Attention !! Les urines doivent être dirigées vers le système de traitement des eaux usées ménagères)	Dispositif adapté aux contraintes du sol ? ☐ Oui ☐ Non
• Est-il prévu de valoriser le compost sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser :	
• Surface disponible pour l'épandage : _____ m ²	La surface disponible pour l'épandage est-elle suffisante ? ☐ Oui ☐ Non
Commentaires	

Filtre planté

Caractéristiques générales

• Numéro d'agrément : _____ • Dénomination commerciale : _____ • Capacité de traitement : _____ EH	Capacité de traitement prévue : _____ EH
• Fonctionnement possible par intermittence ? ☐ Oui ☐ Non • Si non, l'installation concerne t'elle bien une résidence à occupation permanente ? ☐ Oui ☐ Non	
• Présence d'une nappe phréatique ? ☐ Oui ☐ Non	Si présence d'une nappe phréatique, la filière est-elle autorisée ? ☐ Oui ☐ Non Ecoulement correct des effluents amont vers aval assuré ? ☐ Oui ☐ Non
• Commentaires	

Implantation

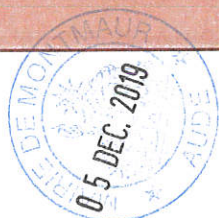
• Nombre de bassins : _____ • Profondeur : _____ • Surface totale : _____ m ²	Le dimensionnement est-il adapté au logement ? ☐ Oui ☐ Non Si non, préciser : Dispositif adapté aux contraintes du sol ? ☐ Oui ☐ Non
• Distance minimale par rapport à : • A l'habitation : _____ m • A la limite de parcelle : _____ m • Aux arbres : _____ m	Respect des distances : /Habitation ☐ Oui ☐ Non /Parcelles ☐ Oui ☐ Non /Végétation ☐ Oui ☐ Non
• Commentaires	Commentaires

Filtre compact

Caractéristiques générales

• Numéro d'agrément : _____ • Dénomination commerciale : _____ • Capacité de traitement : _____ EH	Capacité de traitement prévue : _____ EH
• Fonctionnement possible par intermittence ? ☐ Oui ☐ Non • Si non, l'installation concerne t'elle bien une résidence à occupation permanente ? ☐ Oui ☐ Non	
• Présence d'une nappe phréatique ? ☐ Oui ☐ Non	Si présence d'une nappe phréatique, la filière est-elle autorisée ? ☐ Oui ☐ Non Ecoulement correct des effluents amont vers aval assuré ? ☐ Oui ☐ Non
• Ventilation(s) : ☐	
Commentaires	

Ventilation



Handwritten signatures and marks.

- Si fosse, une ventilation est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, quel type ?**
- Ventilation primaire prévue ? ☐ Oui ☐ Non
- Ventilation secondaire prévue ? ☐ Oui ☐ Non
- Est-il prévu un extracteur ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui,**
- Diamètre de la ventilation : _____ mm
- Remontée au faîtage ? ☐ Oui ☐ Non
- Situé à plus de 40 cm du faîtage ? ☐ Oui ☐ Non

Commentaires :

Ventilation prévue ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui,

le positionnement est-il correct ?

☐ Oui ☐ Non

Implantation

- Surface : _____ m²

Le dimensionnement est-il adapté au logement ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, préciser :

Dispositif adapté aux contraintes du sol ? ☐ Oui ☐ Non

- Distance minimale par rapport à :
- A l'habitation : _____ m
- A la limite de parcelle : _____ m
- Aux arbres : _____ m

Respect des distances :

/Habitation

☐ Oui ☐ Non

/Parcelles

☐ Oui ☐ Non

/Végétation

☐ Oui ☐ Non

Commentaires

Commentaires

Microstation

Caractéristiques générales

- La station est-elle agréée ? ☒ Oui ☐ Non
- Numéro d'agrément : 2012-03
- Dénomination commerciale : TRICEL
- Capacité de traitement : 5 EH

Capacité de traitement prévue : _____ EH

- Fonctionnement possible par intermittence ? ☐ Oui ☐ Non
- Si non, l'installation concerne-t-elle bien une résidence à occupation permanente ? ☒ Oui ☐ Non
- Présence d'une nappe phréatique ? ☐ Oui ☐ Non

Si présence d'une nappe phréatique, la filière est-elle autorisée ?

☐ Oui ☐ Non

Ecoulement correct des effluents amont vers aval assuré ?

☐ Oui ☐ Non

- Ventilation(s) : ☐

Commentaires

Ventilation

- Si fosse, une ventilation est-elle prévue ? ☐ Oui ☐ Non
- Si oui, quel type ?**

Ventilation prévue ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui,

le positionnement est-il correct ?

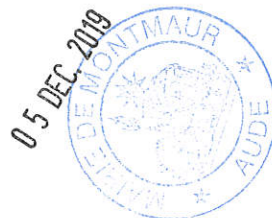
☐ Oui ☐ Non

- Ventilation primaire prévue ? ☒ Oui ☐ Non
- Ventilation secondaire prévue ? ☒ Oui ☐ Non
- Est-il prévu un extracteur ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui,

- Diamètre de la ventilation : 100 mm
- Remontée au faîtage ? ☐ Oui ☐ Non
- Situé à plus de 40 cm du faîtage ? ☐ Oui ☐ Non

Commentaires :



Implantation

- Distance minimale par rapport à :
- A l'habitation : 8 m
- A la limite de parcelle : 3,5 m
- Aux arbres : _____ m

Respect des distances :

/Habitation

☐ Oui ☐ Non

/Parcelles

☐ Oui ☐ Non

/Végétation

☐ Oui ☐ Non

Commentaires

• Type de microstation	
• Process :	☐ Boues activées ☐ Culture fixée
• Recirculation ?	☐ OUI ☐ NON ☐ ?
• Marque :	
• Contrat de maintenance ?	☐ OUI ☐ NON ☐ ?
• Si oui, quelle société :	
• Taux d'accumulation des boues : _____ EH	
• Equipements électromécaniques en état de marche ?	☐ OUI ☐ NON ☐ ?
Remarques :	

Poste de relevage

• Volume de bâchée : _____ L	
• Emplacement prévu :	
• Présence d'une ventilation ?	☐ Oui ☐ Non
• Présence d'une alarme ?	☐ Oui ☐ Non
Commentaires sur le poste de relevage :	

Rejet des effluents

Quel est le lieu prévu pour le rejet ?	Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? ☐ Oui ☐ Non
	Le lieu de rejet nécessite-t-il une autorisation du propriétaire ? ☐ Oui ☐ Non
	Une dérogation préfectorale est-elle nécessaire ? ☐ Oui ☐ Non
Rejet superficiel Si rejet en milieu superficiel et non propriétaire du lieu de rejet, autorisation de déversement écrite du propriétaire ? ☐ Oui ☐ Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet en milieu superficiel et autorisation nécessaire, autorisation possédée ? ☐ Oui ☐ Non
Rejet par puits d'infiltration Si rejet par puits d'infiltration, dérogation préfectorale ? ☐ Oui ☐ Non <i>Si oui, la joindre à la demande</i>	Si rejet par puits d'infiltration, existence d'une dérogation préfectorale sur la zone ? ☐ Oui ☐ Non Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation ? ☐ Oui ☐ Non
Commentaires	

AVIS TECHNIQUES

Nom du service de contrôle	
Adresse	CP : Commune :
Téléphone	
Proposition d'avis du contrôleur	
Commentaires :	
Date :	Nom et signature du contrôleur :
Avis du responsable du service de contrôle	
Commentaires :	
Date :	
Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle :	



VITRAE MEUN

Balinguère Lisa

